

** IL EST INACCEPTABLE DE VOUS
FAIRE INSULTER
DANS L'EXERCICE
DE VOTRE MÉTIER!
VOUS LE FAITES
BIEN ET VOUS
POUVEZ EN ÊTRE
FIERS. >>



L'AGRICULTEUR, BOUC-ÉMISSAIRE D'UNE SOCIÉTÉ EN MANQUE DE REPÈRES...

Arrêtés municipaux antipesticides, diffusion de cartes des « fermes usines », dégradation de matériel ou de bâtiments, harcèlements sur les réseaux sociaux, insultes, menaces de mort.... Pas un jour ne se passe sans que l'un des nôtres ne soit agressé directement, ou indirectement par média interposé.

Mais qu'a donc fait de mal le paysan français ?

Pourquoi tant de mépris ou de haine à l'encontre de ceux qui nourrissent leurs concitoyens ?

Nous vivons dans une société où près de 80 % des gens habitent en milieu urbain. Il y a une déconnexion totale entre ceux qui ne connaissent plus l'agriculture depuis plusieurs générations et ceux qui la pratiquent aujourd'hui.

es médias montrent bien souvent une image d'Épinal d'un monde qui n'existe plus (la ferme de papy avec deux vaches et trois poules) opposée aux clichés de l'agriculture intensive, comme s'il n'existait pas d'autres systèmes... I n'y a pas un modèle agricole mais une multitude et tous ont leur place. L'important c'est d'en vivre.

es « experts » invités sur les plateaux télé sont des lobbyistes de l'écologie et les stars s'affichent avec les associations antispécistes parce que c'est cool et que c'est « bon pour la planète » (sic).

Acôté de ça notre agriculture vient d'être primée « Modèle le plus durable du monde ». Le pâturage de nos troupeaux contribue à la sauvegarde de la biodiversité (bien plus que les loups et les ours), nos exploitations façonnent les paysages prisés par les touristes et les randonneurs et nous nous plions à toutes les contraintes que l'administration nous impose, couche après couche, depuis plus de 30 ans...

C'est pourquoi il est inacceptable de vous faire insulter dans l'exercice de votre métier! Vous le faites bien et vous pouvez en être fiers.



Emilie PONS, Vice-présidente de la Chambre d'agriculture 87

PRODUIRE EN BIO | TECHNICITÉ ET OPPORTUNITÉ!

Quels grands principes agronomiques mets-tu en œuvre?

La rotation de cultures est un point très important. Notre objectif est d'arriver à 60% de cultures d'automne et 40% de cultures d'été. La difficulté des cultures d'été est la période d'implantation mais aussi de récolte qui peuvent être délicates ou compromises en raison de conditions climatiques souvent humides. Je fais mon choix de cultures en fonction des débouchés, des potentiels de sol et des frais à engager. Par exemple, le sarrasin revient dans notre rotation tous les 3 ans. C'est une culture peu exigeante, qui reste propre et qui est bien valorisée si elle est récoltée au bon moment. Pour nous, la marge finale est plus importante que la recherche du rendement à tout prix.



Yann et Elise GOURDON ont converti leur exploitation à l'agriculture biologique en 2011. Ils exploitent 190 ha sur la commune de Verneuil-sur-Vienne: 170 ha en cultures de vente et 20 ha en consommation pour le troupeau bovin viande.

Comment se passe la commercialisation des récoltes ?

Nous avons différents débouchés en filière longue ou courte. Cette diversité nous permet de rester maître de notre prix de vente. La filière bio a jusqu'à maintenant des prix stables dans le temps. Il est possible de contractualiser au semis un nombre d'hectares et un prix. Mais attention, il faut être attentifs pour que les règles du jeu soient fixées dès le début et le prix maintenu jusqu'à la récolte.

Comment vous êtes-vous adaptés à cela ?

Il faut maîtriser la qualité des récoltes. Il nous a paru indispensable d'avoir notre propre moissonneuse batteuse dont le prix d'achat et la taille sont raisonnés. Cela nous permet de récolter quand c'est le bon moment pour la culture. L'autre point important est le triage : la qualité du grain livré est nettement améliorée, et donc le prix. La gestion des adventices passe aussi par là et cela nous a également ouvert le marché de la production de semences

Quelles perspectives pour l'avenir?

La filière céréales bio se développe rapidement. Il ne faut pas reproduire les mêmes erreurs qu'en conventionnel. Pour l'instant, les prix sont attractifs mais jusqu'à quand ? On doit travailler sur l'émergence de filières locales pour pouvoir maîtriser la production, les volumes et conserver la valeur ajoutée.

Pour aller plus loin...

En novembre, venez rencontrer des acteurs techniques et économiques de la filière biologique. Six dates sont organisées sur le département et plus de 80 sur la région Nouvelle-Aquitaine

Les chiffres clés

395 fermes bio sur le département fin 201821 300 ha, soit 8,6 % de la SAU départementale

Pour en savoir +

Claire BRAJOT - Responsable du Programme de Développement Agronomie et Productions végétales - 05 87 50 40 43 claire.brajot@haute-vienne.chambagri.fr

Yann GOURDON - Elu de la Chambre d'agriculture - 06 24 03 86 14



Pour consulter les informations sur le mois de la bio, vous pouvez flasher le code ci-contre



PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - PAYS HAUT LIMOUSIN | POURQUOI!? COMMENT?

e 27 septembre dernier, le Pays Haut Limousin, qui couvre le quart nord-ouest de la Haute-Vienne, a lancé son projet alimentaire territorial – PAT.

Un PAT, pourquoi faire?

L'objectif des PAT, fixé au niveau national, est ambitieux: «relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines», et avec comme indicateur chiffré à court terme: d'ici 2022, 50% des produits de qualité dont 20% en AB en restauration collective.



Un PAT, comment faire?

A partir d'un état des lieux, dont le volet agricole est confié à la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne : qui sont les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les «mangeurs»? Quels sont les marchés et les sources d'approvisionnement, les initiatives ? ...

Il s'agira de structurer un plan d'actions partagé en faveur de la relocalisation de l'alimentation

Un PAT, quelles opportunités pour les agriculteurs ?

- Développement de nouveaux débouchés et filières.
- Développement des productions locales.
- Travail sur le coût payé au prix le plus juste pour les agriculteurs.
- Valorisation de la production et du métier.

- ..

Des souhaits sont d'ores et déjà émis en faveur du «bien manger»:

- La lutte anti-gaspillage, notamment dans les cantines scolaires, avec des initiatives notables au collège de Châteauponsac.
- La justice sociale alimentaire,

au vu du faible revenu moyen des habitants du territoire, et la mobilisation des CCAS -Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'un rapprochement avec la Banque Alimentaire.

- La promotion de l'agneau baronet, notamment, vers le territoire et la restauration collective et privée.

Des ateliers de concertation sont programmés le 21 octobre au Dorat, le 7 novembre à Rancon et le 19 novembre à Châteauponsac, autour des thématiques suivantes:

- économie alimentaire,
- aménagement du territoire
- nutrition et santé.
- accès social,
- culture et patrimoine

Venez faire vos propositions pour un programme alimentaire adapté au territoire et à ses habitants

Pour en savoir +

Isabelle MASLE

Conseillère spécialisée en Projet Référente Innovation et Filières Emergentes - 06 17 41 63 00 isabelle.masle@haute-vienne. chambagri.fr



LE CHIFFRE DU MOIS

0,7%

des **ventes de produits phytosanitaires** de Nouvelle-Aquitaine sont réalisées en Haute-Vienne.

(source: BNV-D retraitement SRAL-SRISET)

AGENDA

Anniversaire du Drive fermier

à Limoges (rue Auguste Comte) le vendredi 15 novembre

https://www.drive-fermier.fr/limoges/

Mois de la bio du 4 au 30 novembre https://www.moisdelabio.fr

Marché de Noël Jardin d'Orsay à Limoges du 12 au 24 décembre

ENQUÊTES PUBLIQUES:

- PLU Rilhac-Rancon (mairie) du lundi 21 octobre au ieudi 21 novembre
- PLU Solignac (mairie) du lundi 21 octobre au vendredi 22 novembre
- PLU Condat-sur-Vienne (mairie) du jeudi 24 octobre au lundi 25 novembre
- PLU Château-Chervix (mairie) du lundi 4 novembre au mercredi 4 décembre
- PLU Saint-Brice-sur-Vienne (mairie) du mercredi 6 novembre au vendredi 6 décembre
- PLUi Gartempe Saint-Pardoux (mairie) du samedi 16 novembre au samedi 21 décembre

Renseignements auprès de Laure VIGOUROUX au 05 87 50 40 67

LA VISION DU RESPONSABLE PROFESSIONNEL



ZONES DE NON TRAITE-MENT | QUELLE POSITION POUR LE DÉPARTEMENT ?

Nous, paysan(nes) sommes titulaires d'un certiphyto. Nous épandons des produits homologués par l'ANSES avec du matériel adapté et contrôlé régulièrement.

Cette charte départementale que l'on nous engage à signer est une vaste supercherie qui ne règle en rien le problème de fond.

Nous utilisons ces produits car nous avons besoin de protéger nos cultures pour assurer nos rendements et nous permettre de couvrir les besoins de nos animaux. Ce que nous souhaitons en tant qu'agriculteurs, c'est continuer à exercer notre métier et en vivre décemment. Nous respectons la terre qui nous nourit!

Au travers les textes en vigueur, il est précisé que tous les produits sont proscrits, y compris ceux utilisés dans l'agriculture biologique, alors même que l'État nous engage dans ce mode de production (cherchezl'erreur!). Ces chartes ne servent à rien ou seulement à amuser la galerie en jetant une nouvelle fois l'opprobre sur l'agriculture. Elles peuvent varier d'une zone à une autre, d'un département à un autre... Soit ces zones sont nécessaires, soit elles ne le sont pas. Pourquoi 10 mètres d'un coté et 3 mètres de l'autre ? Cela ne s'appuie sur aucune logique scientifique,

ni raisonnement fondé.

La Chambre d'agriculture ne souhaite pas engager la signature de charte, car le problème des phytosanitaires n'existe pas en Haute-Vienne. Nous utilisons très peu de produits homologués de ce type et quand il le sont, ils sont localisés et utilisés principalement sur les cultures annuelles.

La surface en herbe représente 90% de la surface agricole en Haute-Vienne et nos achats représentent 0,7 % des produits phytosanitaires à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

La Chambre d'agricutlure cherche à trouver des solutions alternatives qui ne rajoutent pas de contraintes supplémentaires et ne compromettent pas la pérennité de nos entreprises. Ces règles de bon sens, nous nous les appliquons quotidiennement, nous invitons également les collectivités à en faire de même dans la construction de leur PLU. PLUI...

Il faut réfléchir intelligemment et de manière concertée à l'implantation de zones d'habitation et permettre ainsi à tous d'évoluer dans un climat rasséréné!

> Jérôme BARRIAT, élu de la Chambre d'agriculture 87

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet



haute-vienne.chambre-agriculture.fr



Chambagri87



« A voire service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

Directeur de la publication : Bertrand VENTEAU

Rédacteur en chef : Bertrand VENTEAU

Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus et agents de la Chambre d'Agriculture 87

Conception graphique: J. BOSSELUT

N° ISSN: 2678-2383

Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, photothèque des Chambres d'Agriculture **Impression - Routage :** Rivet Impression - 05 55 04 49 50

